



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN BREVELAY
DU LUNDI 21 JANVIER 2019**

SAINT JEAN BREVELAY

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Présents : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, M. Henri-Claude BELZIC, Mme Brigitte PAYEN Mme Isabelle PABOEUF, M. Gérard GICQUEL, Mme Béatrice LEBLANC, Mme Christiane DUCLOS, Mme Jocelyne PELTIER, Mme Viviane OLIVEUX, M. Thierry PEDRAU, M. Jean LE BRAS, M. Eric NOUAÏLE, Mme Catherine GUILLO, Mme Céline THOMAS-LE NEVEN, M. Stéphane GAUTIER, Mme Caroline BESSEAU, M Bruno GILLET, Mme Marie-Annick THEBAUD, Dominique VIEL, Mme Marie-Hélène MOISAN.

Absents : M. Mickaël HAMONIC, M. Raymond LE BRAZIDEC

Pouvoirs : M. Raymond LE BRAZIDEC à M. Gérard GICQUEL

Date de convocation : 15 janvier 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

Secrétaire de séance : Mme Brigitte PAYEN

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le précédent compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est validé. Il présente l'ordre du jour :

1. Délégation de pouvoirs – décisions prises
2. Futur local commercial – choix de l'exploitant
3. Aménagement piéton ZI du Lay
4. Modules supplémentaires cabinet santé
5. Destination des anciens locaux techniques
6. Vente terrain route de Bignan
7. Emplois non permanents
8. RIFSEEP : avis CT et amendement
9. Tarifs communaux
10. Tarifs des fournitures et des voyages scolaires
11. Utilisation des équipements sportifs par les collèges pour l'année 2018/2019
12. Informations diverses

1. Délégation de pouvoirs – décisions prises

Dans le cadre des délégations accordées au Maire, les décisions suivantes ont été prises depuis le dernier conseil :

- Opération 092 – acquisition matériel scolaire :
 - Entreprise ABI France, 1 vidéoprojecteur, 20 tablettes et 7 visualiseurs pour l'école PEV, 10 540€ HT.
- Opération 214 – cabinets médicaux locatifs :
 - Entreprise Bleher architectes, avenant n°1 réajustement du cout du marché de maitrise d'œuvre relatif au pôle santé, 12 226€ HT (ajustement suite modif projet en 2017 : passage de 4 à 5 modules)
 - Entreprise Pongelard, avenant n°3, décapage de terre végétale au pôle santé, 1 620€ HT (compensé par moins-value de 1 620 € HT du lot 1 – VRD – Rolland TP)

- Opération 220 – pôle jeunesse/maison des associations :
 - Entreprise Delalande, avenant n°1, divers travaux de menuiseries bois pour la maison des associations, 4 099,80€ HT pour fourniture et pose de stores et mise en place de trappes de visite des combles, ces 2 points n'étant pas prévus dans le projet initial.
 - Entreprise Atelier Etincelles, fabrication et pose d'une signalisation en forme de vélo pour ratelier à vélo, 1 507 €.
 - Entreprise Bournigal, fabrication et pose de 15 protections en bout de marche, 1 250 € HT
 - Amélioration qualitative de la salle du rez-de-chaussée :
 - Entreprise Rault, avenant n°1, divers travaux relatifs au lot 9 cloisons sèches - isolation pour la maison des associations, 7 063,90€ HT (plafond Rigitone sur les bords, rive en BA13, renforts pour encastrement store et supports TV)
 - Entreprise Coyac, avenant n°2, modification de plafond pour la maison des associations suite au choix de la commission travaux (plafond suspendus remplacés par plafond bois hêtre), 16 333.09€ HT.
 - Entreprise Golfe Peinture, avenant n°1, peinture sur plafond supplémentaire pour la maison des associations, 526,34€ HT.
 - Entreprise SVEG, avenant n°1 fourniture, pose et raccordement des éléments audiovisuels : baie sono, haut-parleurs, micros, trois écrans TV, 19 062,94 € HT
- Opération 223 – aménagement de la rue de Rennes :
 - Nicolas Associés, mission d'étude pour l'aménagement de l'interface entre le nord de la place du Général de Gaulle et la rue du même nom, ainsi que la mise en place d'un cheminement piétonnier sur la portion de route entre le cimetière et les vestiaires, 2 250€ HT.
 - Entreprise Daniel Xavier, réalisation devant le local de boule bretonne rue de Rennes d'un muret en pierres de 80 cm de haut et d'une tête de pilier avec incorporation d'un tableau électrique, 660€ HT.
- Opération 229 – rénovation du lavoir :
 - Entreprise RLB Couverture (RIO), rénovation du lavoir rue de la croix des victimes (fourniture et pose ardoise), 7032€ HT.
 - Entreprise Anthony Kergoustin, rénovation du lavoir rue de la croix des victimes (démolition, charpente, chevonnage), 4581,20€ HT.
- Opération 230 – aménagement de la rue de la Croix des Victimes :
 - Entreprise Orange, enfouissement des réseaux de téléphonie rue de la croix des Victimes, 869,76€ HT.

2. Futur local commercial – choix de l'exploitant

Le Conseil municipal, lors de cette séance, a souhaité rencontrer les deux candidats intéressés pour occuper l'espace commercial du rez-de-chaussée de l'ancienne médiathèque afin qu'ils présentent leur dossier et leurs motivations à l'ouverture d'un nouveau restaurant sur la commune.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de chaque candidat, décide, à l'unanimité,

- **De retenir** le dossier de Madame Josiane SANSON et Monsieur Jean-Louis LE GENDRE,
- **D'accompagner** le projet du second candidat dans ses démarches d'installation sur la commune.

3. Aménagement piéton ZI du Lay

Les déplacements piétons du bourg de Saint Jean Brévelay jusqu'à la zone du Lay ne sont pas sécurisés entre Intermarché et la Zone Industrielle. Un courrier a été envoyé au président de Centre Morbihan Communauté pour envisager avec lui ce qui pouvait être fait au-delà du pont du Lay, mais la zone entre Intermarché et le pont reste de compétence communale.

Ainsi il est proposé de consulter des cabinets de maîtrise d'oeuvre sur la mise en place d'un aménagement piétonnier sécurisé sur cette voirie.

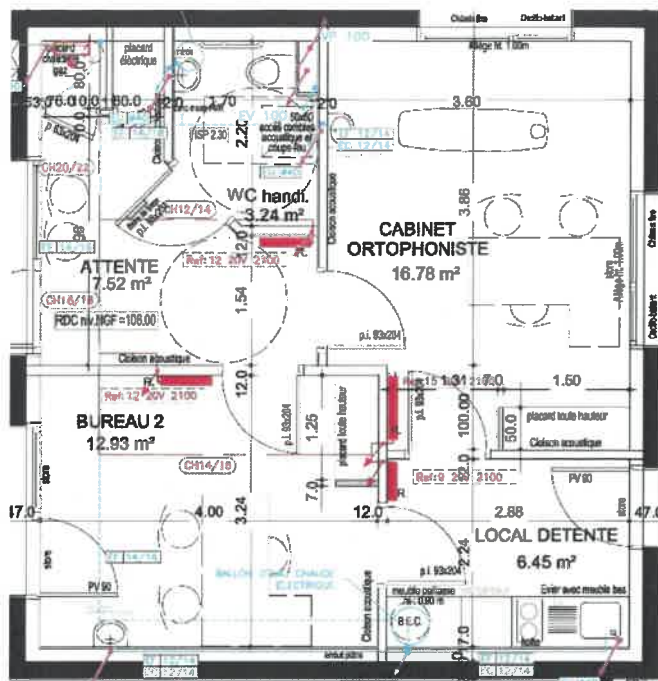
Le Conseil municipal, après explications de Monsieur le Maire, décide, à l'unanimité,

- **De lancer** la procédure de mise en place d'un aménagement piéton sécurisé entre Intermarché et la Zone Industrielle du Lay.
- **D'autoriser** le maire à signer tous documents afférents à ce dossier

4. Modules supplémentaires - cabinets médicaux locatifs

Les cabinets médicaux locatifs en cours de réalisation sont composés de 5 modules. Les 3 premiers sont en fin de réalisation, et vont être emménagés entre mars et avril. Les deux derniers n'ont pas encore de locataires, et il n'a pas encore été prévu d'aménagement.

Il apparaît opportun de les aménager dès maintenant, de la même manière que ceux de la podologue et de l'orthophoniste (1 bureau, 1 salle de soin, un espace détente et une salle d'attente), afin d'une part de profiter des prix du marché en cours, et d'autre part d'avoir des locaux prêts à la location pour le moment où des praticiens souhaitant les louer seront trouvés.



Cet aménagement est chiffré à 95 700 € pour les deux modules, et pourrait être financé dans le cadre d'avenants au marché de base, celui-ci ayant été réduit d'environ 50 000 €, notamment par la non-réalisation du mur de soutènement en bas de parcelle.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- De procéder à l'aménagement intérieur des deux derniers modules des cabinets médicaux locatifs.
- D'autoriser le maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Par ailleurs les baux aux 3 locataires sont en cours de rédaction, et il convient d'en instituer les éléments principaux. Ainsi, il est proposé de fixer le tarif de location à 8 € le m² pour le module 1 (d'une surface de 119,21 m²), et de 8,5 € pour les modules 2 à 5 (d'une surface comprise entre 46 et 47 m²), et de confier la rédaction des baux à Maître Dréan Guignard, notaire à Plumelec.

Le Conseil municipal, suite aux explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide,

- De fixer le tarif de location à 8€ le m² pour le module 1, et 8,5 €le m² pour les autres modules,
- De confier la rédaction des baux à Maître Dréan Guignard, notaire à Plumelec,
- D'autoriser le maire à signer tous documents afférents à ce dossier

5. Destination des anciens locaux techniques

Les services techniques ont quitté leurs locaux sur la place de la Croix des Victimes en avril 2018. L'ancien site est vide d'occupant depuis lors. De nombreuses demandes d'associations de la commune sont parvenues en mairie pour les utiliser : ABM, Secours Catholique, Comité des Fêtes...

Une visite des locaux a été organisée en décembre par les commissions travaux et associations réunies pour l'occasion, pour se rendre compte des possibilités et imaginer ce qui pouvait être fait.

Monsieur le Maire fait au Conseil municipal des échanges réalisés avec les associations et invite le Conseil municipal à délibérer sur l'avenir de celui-ci.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide,

- **De recruter** un architecte pour la réfection du bâtiment afin d'aménager une partie pour l'accueil de l'épicerie solidaire du secours catholique
- **Dit** que le reste des locaux sera attribué ultérieurement.

6. Vente terrain route de Bignan

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande d'acquisition de tout ou partie de la parcelle XB 37 est parvenue en mairie. Le bien a été estimé par les finances publiques (service des domaines) à 16 000 €. Monsieur le Maire explique que la fourchette de prix décidée par le service de développement économique de Centre Morbihan Communauté pour la vente de ce type de bien se situe entre 7 et 10 € le m².



Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- **Décide de vendre** seulement la partie enherbée de la parcelle XB 37 à M. Bauduin pour permettre l'installation d'une activité type garage automobile, pour un montant de 16 000 €.
- **Dit** que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur,
- **Autorise** le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

7. Emplois non permanents

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de définir les besoins de recrutement des agents saisonniers et contractuels pour l'année 2019.

Le premier point concerne les besoins pour les vacances scolaires au niveau de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et des services techniques.

Le second point concerne un agent contractuel pour l'Accueil de Loisirs du mercredi.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

- **Autorise** le Maire à recruter 26 agents saisonniers pour l'année 2019,
- **Autorise** le Maire à recruter un agent contractuel à l'accueil de loisirs les mercredis en période scolaire, à temps non complet, 10h par jour.

8. RIFSEEP - avis CT et amendements

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que la délibération du Conseil Municipal du 15 octobre 2018 portant sur la mise en place du RIFSEEP a été envoyée pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion, dont la commune dépend.

Celui-ci a rendu un avis favorable lors de sa séance du 26 novembre 2018, avec une remarque sur la modulation de l'IFSE en cas d'absence pour accident de service ou maladie professionnelle. La délibération du 15 octobre prévoit que le versement de l'IFSE soit stoppé après 1 mois d'absence consécutif de l'agent.

Il est proposé d'amender la délibération pour ces deux cas, et de prévoir une perte de l'IFSE dégressive :

- 100 % le premier mois d'absence
- 75% le second mois
- 50% le troisième mois
- 25% le quatrième mois
- Arrêt de l'IFSE ensuite

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- **De mettre** en place la modulation du versement de l'IFSE lors d'absence pour accident de service/maladie professionnelle comme indiqué ci-dessus.

9. Tarifs communaux

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs municipaux à appliquer aux différents services à compter du 1er février 2019. Il propose de les augmenter sur la base de l'évolution de l'inflation sur l'année écoulée, soit 1,2% selon l'INSEE, et comme l'année passée, de maintenir un arrondi à l'unité la plus proche pour faciliter leur lisibilité par les administrés.

Monsieur le Maire propose également d'ajouter aux tarifs municipaux un forfait en cas de pertes d'un badge ou d'une clé, à hauteur de 30€ par perte.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide,

- **De valider** la hausse des tarifs municipaux selon les montants proposés, **sauf** pour les repas à l'Accueil de Loisirs, qui reste à 3,72 €/ repas pour 2019,
- **De créer** un forfait applicable en cas de perte d'une clé ou d'un badge et de le fixer à 30 €.

10. Utilisation des équipements sportifs par les collèges pour l'année 2018-2019

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de fixer le montant des subventions allouées aux associations de soutiens aux élèves des écoles primaires et maternelles de la commune, relatives aux fournitures scolaires et aux voyages éducatifs pour l'année 2019, ainsi que pour les voyages d'études des collégiens de la commune. Les montants des années précédentes sont les suivants :

Il convient d'échanger sur ce sujet et de fixer les montants pour l'année 2019.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide,

- **De Valider** les montants ci-dessous pour l'année 2019.

Année	2016	2017	2018	2019
Fournitures scolaires (par élèves)	29,00 €	29,00 €	29,00 €	30,00 €
Voyages collèges locaux (par élèves)	30,00 €	30,00 €	35,00 €	35,00 €
Voyages écoles primaires (par élèves)	21,00 €	21,00 €	25,00 €	25,00 €

11. Utilisation des équipements sportifs par les collèges pour l'année 2018-2019

Monsieur fait part au Conseil municipal que le Collège Eugène Guillevic et le Collège St Louis utilisent régulièrement les équipements sportifs communaux dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive. Dans ce cadre, le Conseil Départemental verse des subventions aux collèges pour financer les frais découlant de l'utilisation des équipements sportifs, et cette dotation est subordonnée à la passation d'une convention entre le collège, la commune et le département, fixant notamment les tarifs d'utilisation.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, décide, à l'unanimité,

- **De fixer** les tarifs pour l'utilisation des équipements communaux pour l'année 2018/2019 à 5,03 € l'heure de gymnase et à 1,70 € l'heure pour les aires découvertes.
- **D'autoriser** le Maire à signer la convention afférente.

12. Informations diverses

Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 25 février à 18h30 pour le vote des budgets.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 20h15.

Le Maire



Guénaël ROBIN.